

#### LA UNE D'ERDF

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, FO Énergie et Mines a changé le DSC au sein d'ERDF.

Ma présentation sera brève : certains d'entre vous ont déjà pu lire de mes lettres, car j'étais le DSC de GrDF.

Un changement en cours de mandat n'est jamais facile, mais je ferai le maximum pour que FO Énergie et Mines soit reconnu et soit une **Organisation Syndicale responsable**.

Pour ce qui me concerne, je suis un pur électricien formé à Saint-Affrique lorsque nos écoles fonctionnaient encore.

2015 sera le début de la transformation du distributeur, pour se terminer en 2018. J'aurai à cœur de la mener à bien avec l'ensemble des équipes syndicales, dans un esprit d'écoute et d'échange afin de prendre les décisions adéquates au moment nécessaire.

2016 sera important également, car nous aurons les élections des nouvelles IRP et FO Énergie et Mines entend bien continuer dans la même dynamique que 2014.

Pour terminer ce petit mot, je tiens également à remercier Rodolphe MALJEAN pour le travail qu'il accomplit au sein d'ERDF et je lui souhaite une belle réussite dans son nouvel emploi.

#### TÉLÉTRAVAIL

ERDF veut mettre en place une expérimentation sur le télétravail pour la tête de filiale et pour la DIR IDF.

Sans vouloir être pour ou contre cette expérimentation, FO Énergie et Mines demande qu'elle soit, en cas de mise en place, cadrée le plus possible afin d'éviter au maximum des problèmes demain tels que :

- L'organisation de l'équipe,
- Le temps de travail à domicile,
- La relation au sein de l'équipe dès qu'il y a un agent en télétravail,
- L'aménagement du local à domicile pour travail dans des conditions correctes,
- La gestion de la situation de l'agent en cas d'accident,
- Etc...

FO Énergie et Mines tient à rappeler les conditions de la mise en place du télétravail au sein de l'entreprise. Nous demandons qu'il y ait une clarification sur les notions de télétravail et de travail à domicile, qui n'ont pas sur le plan légal le même impact vis-à-vis du salarié.

En tant que DSC d'ERDF, je ferai le maximum pour que l'intérêt des agents et de l'entreprise soient

respecté, ce qui sera également un gage de dialogue social respectueux.

Comme toute expérimentation, tout le monde ne pourra pas en bénéficier, mais ceux qui seront éligibles dans les Unités et Services, auront un statut clair et non discriminant. Si nous sommes signataires de cet accord, nous le porterons et nous serons attentifs dans son application, que ce soit à la DIR IDF ou aux Fonctions Centrales.

#### Contact

**Bernard GEGOUT**

Délégué Syndical Central ERDF  
Tél. : 07 60 43 50 92  
Email : [bernard.gegout@grdf.fr](mailto:bernard.gegout@grdf.fr)

